



Bordeaux le 23 mars,

Chers adhérents

## L'assemblée générale 2011 de l'AUBAF aura lieu Jeudi 7 avril à 19 h sur la péniche la Daphné

au bassin N°1, la belle péniche bleue et blanche parallèle au quai,  
entrée portail rue des étrangers

Association des  
Usagers des  
Bassins  
A  
Flots

Hangar 26  
Bassin à flots N°2  
33300 Bordeaux

[AUBAF.fr](http://AUBAF.fr)  
[Contact@aubaf.fr](mailto:Contact@aubaf.fr)

Cette assemblée est ouverte en priorité aux usagers membres de l'association mais est aussi l'occasion de rencontrer ceux qui souhaitent nous rejoindre ou prendre part à nos débats.

Notre volonté est donc de faire de cette AG une réunion la plus ouverte possible au cours de laquelle il sera débattu des principales orientations d'une association d'usagers des bassins.

Ceci dit conformément aux statuts de l'association, il appartiendra à l'AG des adhérents de l'AUBAF à jour de cotisation de se prononcer sur l'activité des membres élus pour l'année écoulée et de renouveler le bureau.

L'ordre du jour sera donc le suivant :

- présentation et vote du rapport moral du Président
- Présentation et vote du rapport financier du trésorier
- Questions des adhérents dès lors qu'elles ont été soumises au préalable
- Informations sur les points d'actualité (aménagement, écluses etc)
- Débat sur les orientations de l'association pour l'année à venir
- Renouvellement des membres du bureau

L'AG annuelle est également l'occasion de renouveler sa cotisation ou de la mettre à jour. Nous vous engageons donc à vous munir d'un moyen de paiement.

Attention, l'article XII a fixé volontairement un quorum de votants : la moitié des adhérents avec un minimum de 10, faute de quoi nous ne pourrions ratifier aucune décision. Nous vous engageons donc à retenir votre soirée. Dans le cas où vous seriez indisponible, vous pouvez rédiger une procuration et nous la déposer dans la boîte ou la confier à un membre présent.

Enfin, conformément à l'article XI, tout adhérent peut porter une question à l'ordre du jour dès lors qu'il l'a soumise au préalable. Tout comme il peut faire acte de candidature pour l'un des trois mandats (président, secrétaire, trésorier) pour l'année à venir.

A très bientôt

Pour le bureau, le Président.